

CONTRAT DE SAILLIE MM 2024

KARAT-J

Race: Wielkopolski PZHK
Agréé: Anglo European Studbook AES
N°SIRE : 60052253L
Date de naissance : 04/04/2019
Père : Arktos sp
Mère : Kora wlkp
Père de mère : Armir wlkp

A/A – e/e – nd1/nd2 - CR/n - W20/W20
PSSM1 négatif
WFFS négatif

LE VENDEUR :

Kinga BULYMA
La Jounais
44520 Moisdon la Rivière (FR)
0033 (0)636678324

kinga.bulyma@gmail.com

L'ACHETEUR :

Nom :

Prénom :

Société :

Adresse :

Tel :

Email :

LA JUMENT :

Nom :

N° SIRE :

Microchip :

Année naissance :



CONDITIONS DE VENTE :

L'Acheteur achète au Vendeur une carte de saillie de l'étalon ci-dessus aux conditions suivantes :

1ère Fraction : RESERVATION 250 Euros TTC correspondant à l'acompte de frais de monte en main, réglée ce jour par chèque à joindre au contrat **ou** virement au BE98 9679 9639 6793.

2 -ème Fraction : SOLDE 450 Euros TTC, le chèque est à joindre au contrat, il sera encaissé à la naissance d'un poulain viable 48H – déclaration possible dans différents studbook de sport comme AES, Z, SBS, BWP, NRPS selon la jument..

L'Acheteur s'engage à avertir le Vendeur, par courrier en recommandé avec AR (avant 1/10/2024), du résultat de saillie et de la date prévue de poulinage. Il s'engage ensuite à régler la facture de solde dans les 8 jours suivant le poulinage ou à aviser officiellement le Vendeur si la jument n'a pas donné naissance à un poulain viable avec un attestation vétérinaire. - Tout retard de paiement entraînera la facturation d'intérêts moratoires au taux légal.

CONDITIONS D'UTILISATION

1. La saillie est réservée pour la jument :

N° Sire :

La jument sera saillie à La Jounais, 44520 Moisdon la Rivière, en monte en main.

2. L'Acheteur déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les saillies en monte en main. Le Vendeur ne pourra être tenu pour responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'Acheteur.
3. Les frais de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'Acheteur.

4. La jument pourra être saillie autant de fois que nécessaire pour la saison 2024.

5. La réservation de la carte est effective au retour du contrat signé et accompagné des chèques d'acompte et de solde.

6. En cas de vacuité de la jument, la saillie est reporté à l'année 2025 sans frais supplémentaires.

CONDITIONS DE PENSION :

Foin à volonté et repas fibreux ou granulés d'élevage 2x par jour : 12 € ttc par jour jument seule, 17 € ttc par jour jument suivée.

RESPONSABILITE ET CONDITIONS PARTICULIERES :

Le propriétaire garantit les conditions suivantes :

1. La jument ne doit pas être ferrée des postérieurs et doit être vermifugée
2. Elle doit être accompagnée de son carnet à jour des vaccins contre la grippe équine, le tétanos et la rhinopneumonie et d'un test négatif pour la métrite contagieuse ainsi que l'artérite virale.

Dans l'intérêt des parties respectives, Kinga BULYMA se réserve le droit de refuser de saillir une jument en mauvaise santé ou qui présente un comportement dangereux. Le propriétaire de la jument reconnaît et accepte le fait que la saillie comporte en soi certains risques et exonère le propriétaire de l'étalon de toute responsabilité concernant un éventuel accident pouvant survenir lors d'un saut. Le propriétaire de la jument déclare connaître les installations de l'éta lonnier et le reconnaît apte à garantir la sécurité de la jument et de son éventuel poulain. Tous risques inhérents au séjour restent pour compte au propriétaire. En cas de maladie grave ou d'accident, le propriétaire de la jument autorise l'éta lonnier à faire intervenir le vétérinaire de son choix et à prendre des décisions dans l'intérêt du cheval et ceci au frais du propriétaire de la jument sans qu'il puisse le contester. Il sera bien sûr informé dans les plus brefs délais. De fait, Kinga BULYMA, ne pourra pas être tenu responsable d'accident éventuel, de maladie, de stérilité, de mortalité etc. Le propriétaire peut en outre assurer sa jument en mortalité et contre les dommages et lésions causés à des tiers. L'éta lon est sain et est négatif aux maladies métrite contagieuse et artérite virale (prélèvement effectué tous les ans).

Fait à

Le

En double exemplaire parapher la 1ère page et signer la dernière.

Kinga BULYMA :

Le propriétaire de la jument :
"lu et approuvé"

Chèque à envoyer au :

Kinga BULYMA – SK Halo'Horses – La Jounais – 44520 Moisdon la Rivière – kinga.bulyma@gmail.com – 0636678324 – www.sk-halo-horses.fr

Virement bancaire :

Kinga BULYMA

BE98 9679 9639 6793

TRWIBEB1XXX

WISE : Rue du Trone 100, 3rd floor, 1050 Brussels, Belgique